



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

<i>Nombre de membres En exercice : 13 Présents : 9 Date de convocation : 30 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX
---	--

Etaient présents (9) :

Dominique BRETON	Henri LEROUX	Colette QUENTIN
Jean GARNIER	Jean PETRON	Claudine ROETZINGER
Gérard GRANDIN	Daniel POUSSIER	Sylvie SERAIS

Absents (4) : Catherine DESGRANGES - Christine MOREAU - Stéphanie POTTIER - Mireille PROVOT

Ont donné un pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance.

CCAS2023001	Compte de gestion 2022 du budget annexe du CCAS
--------------------	--

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, par 9 voix « pour » :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Président,
Henri LEROUX

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20230411-CCAS2023002-BF Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023
--

Publiée le : 17/04/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 17/04/2023

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20230411-CCAS2023002-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

<i>Nombre de membres En exercice : 13 Présents : 8 Date de convocation : 30 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX
---	--

Etaient présents (8) :

Dominique BRETON		Colette QUENTIN
Jean GARNIER	Jean PETRON	Claudine ROETZINGER
Gérard GRANDIN	Daniel POUSSIER	Sylvie SERAIS

Absents (5) : Catherine DESGRANGES - Christine MOREAU - Stéphanie POTTIER - Mireille PROVOT - Henri LEROUX

Ont donné un pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance.

CCAS2023002	Compte administratif 2022
--------------------	----------------------------------

Par 8 voix « pour », les membres du Centre Communal d'Action Sociale adoptent le compte administratif 2022 du budget annexe du CCAS, présenté par Monsieur Gérard GRANDIN, vice-président, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice (a)	10 876,10	8 128,95	1 626,78	0,00
Résultat de l'exercice	2 747,15		1 626,78	
Reports N -1 (b)	0,00	8 278,06	0,00	892,94
Total (a+b) (1)	10 876,10	16 407,01	1 626,78	892,94
Résultat de clôture		5 530,91	733,84	
Restes à réaliser	0,00	0,00	2 469,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	2 469,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	10 876,10	16 407,01	4 095,78	892,94
Résultat définitif		5 530,91	3 202,84	
Excédent cumulé			2 328,07	

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture 061-200060089-20230411-CCAS2023002-BF Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023
--



Le Président,
Henri LEROUX

Publiée le : 17/04/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 17/04/2023

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20230411-CCAS2023002-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

<i>Nombre de membres En exercice : 13 Présents : 9 Date de convocation : 30 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX
---	--

Etaient présents (9) :

Dominique BRETON	Henri LEROUX	Colette QUENTIN
Jean GARNIER	Jean PETRON	Claudine ROETZINGER
Gérard GRANDIN	Daniel POUSSIER	Sylvie SERAIS

Absents (4) : Catherine DESGRANGES - Christine MOREAU - Stéphanie POTTIER - Mireille PROVOT -

Ont donné un pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance.

CCAS2023003	Affectation des résultats 2022 du budget principal
--------------------	---

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que :

- l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 est de 5 530,91 €
- le déficit d'investissement de l'exercice 2022 est de 733,84 €

Compte tenu des restes à réaliser (dépenses : 2 469,00 €), il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2023 de la façon suivante :

- une somme de 3 202,84 € à l'article 1068,
- le solde, soit 2 328,07 €, sera imputé à l'article 002 « excédent antérieur reporté ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix « pour », accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Président.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Président,
Henri LEROUX

Publiée le : 17/04/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 17/04/2023

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20230411-CCAS2023004-BF Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023
--



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

<i>Nombre de membres En exercice : 13 Présents : 9 Date de convocation : 30 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX
---	--

Etaient présents (9) :

Dominique BRETON	Henri LEROUX	Colette QUENTIN
Jean GARNIER	Jean PETRON	Claudine ROETZINGER
Gérard GRANDIN	Daniel POUSSIER	Sylvie SERAIS

Absents (4) : Catherine DESGRANGES - Christine MOREAU - Stéphanie POTTIER - Mireille PROVOT -

Ont donné un pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance.

CCAS2023004	Budget primitif 2023 du budget annexe du CCAS
--------------------	--

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 9 voix « pour », le budget primitif 2023 du budget annexe du CCAS qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement dépenses – recettes	20 643,07 €
Section d'investissement dépenses – recettes	5 366,84 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Président,
Henri LEROUX

Publiée le :

Transmise au représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20230411-CCAS2023004-BF Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023
--